

Think Tank – media 4D

Vers des médias accessibles

27 novembre 2013

Les obligations légales et leurs
répercussions sur la filière de l'image

Soraya KOMPANY

Architecte–urbaniste

Conseillère au ministère des affaires sociales et de la santé

Accessibilité

Signifie l'accès **aux prestations, équipement et services** pour chacun, quels que soient son statut, ses capacités, son âge, sa situation, ses déficiences...



C'est le principe de **Non-discrimination** pour l'accès aux activités de la société.

Accessibilité pour tous

Accessibilité pour personne

handicapée : répondre aux besoins spécifiques générés par la déficience de la personne.

→ Au cas par cas et en fonction de la demande

Accessibilité pour tous : compromis entre les besoins des personnes handicapées et le confort d'usage pour tous.

→ Tous les équipements, services et moyens de communication sont concernés

Personnes en situation de handicap couvrent de multiples cas

- Personnes âgées, fatigables, avec troubles de santé
 - Personnes déficientes visuelles
 - Personnes déficientes auditives
 - Personnes avec des difficultés intellectuelles et psychiques
 - Personnes désavantagées par la taille ou le poids
- La liste reste ouverte : handicaps temporaires, personnes avec poussette, avec bagages, enfants, étrangers ne parlant pas la langue.



Handicap et communication

Déficiência visuelle

- Communication, déplacement, Guidage, repérage et sécurité

Déficiência auditive

- Signalisation, confort acoustique, moyens de communication adapté.

Déficiência intellectuelle

- Signalétique claire, information, aide humaine

Déficiência motrice

- Accessibilité physique

Accessibilité, une obligation légale

Les lieux

- Cadre bâti
- Moyens de transports

Leurs prestations

- Équipements et supports (son et image)

Les moyens de communication

- Outils TIC
- Supports et interfaces

La communication est

```
graph TD; A[La communication est] --> B[Ecrite]; A --> C[Orale]; A --> D[Visuelle]; B --> E[Directe]; C --> E; C --> F[Indirecte]; D --> F; E --> G[Papiers]; E --> H[Réseaux]; F --> I[Images/et sons];
```

The diagram is a hierarchical flowchart. At the top is a yellow box with the text 'La communication est'. A large yellow arrow points down from this box to a horizontal line. From this line, three purple boxes branch out: 'Ecrite' on the left, 'Orale' in the center, and 'Visuelle' on the right. Below 'Ecrite' and 'Orale', a yellow arrow points down to a horizontal line. From this line, two olive-green boxes branch out: 'Directe' on the left and 'Indirecte' on the right. Below 'Directe' and 'Indirecte', a yellow arrow points down to a horizontal line. From this line, three olive-green boxes branch out: 'Papiers' on the left, 'Réseaux' in the center, and 'Images/et sons' on the right.

Ecrite

Orale

Visuelle

Directe

Indirecte

Papiers

Réseaux

**Images/et
sons**

Communication

Accès aux:

- programmes télévisés
- communications publiques
- communications numériques
- communications à distance, dont appels d'urgence
- exercices de la citoyenneté et au droit de vote

Communication numérique

Toute information
numérique

- Tous moyens d'accès, les contenus et leurs modes de consultation

Tous canaux
numériques

- Web, téléphonie, télévisuel

Tous moyens
de
communication

- Numéros d'urgence, numéros verts, services de traduction en ligne, livres numérisés ou audio, téléphonies mobiles...

En conclusion

- ◉ L'accès à la culture tous modes de diffusion : TV, cinéma, livres, presse, œuvres culturelles...
- ◉ L'accès aux œuvres littéraires avec exception du droit d'auteur
- ◉ La téléphonie accessibles aux personnes sourdes, malentendantes ou handicapées de parole
- ◉ L'Internet.